

Sartorius Stedim Biotech

# Comptes annuels et notes annexes

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2023

# 5.1 Comptes annuels

## Bilan actif

en millions €	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Amortissements et provisions au 31 déc. 2023	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Valeurs nettes au 31 déc. 2022
Immobilisations incorporelles	0,6	-0,3	0,3	0,3
Immobilisations corporelles	23,9	-16,6	7,3	8,2
Immobilisations financières	187,0	-0,1	186,9	186,0
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>211,5</b>	<b>-17,0</b>	<b>194,5</b>	<b>194,5</b>
Stocks et en-cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances clients	5,1	0,0	5,1	2,2
Autres créances	987,6	0,0	987,6	158,6
Disponibilités	0,0		0,0	0,4
<b>Total actif circulant</b>	<b>992,7</b>	<b>0,0</b>	<b>992,7</b>	<b>161,2</b>
Charges constatées d'avance	0,1	0,0	0,1	0,1
Primes de remboursement des obligations	0,4	0,0	0,4	0,0
Écart de conversion actif	0,6	0,0	0,6	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>1205,3</b>	<b>-17,0</b>	<b>1188,4</b>	<b>355,9</b>

## Bilan passif

en millions €	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Capital	18,4	18,4
Primes d'émission et de fusion	12,6	12,6
Réserves	2,4	2,4
Report à nouveau	96,7	74,8
Résultat de l'exercice	100,6	154,7
Provisions réglementées	4,6	4,1
<b>Total capitaux propres</b>	<b>235,4</b>	<b>267,1</b>
Provisions pour risques et charges	0,6	0,0
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>
Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	1,1	0,8
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,1
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0
Autres dettes	950,1	87,9
<b>Total dettes</b>	<b>951,3</b>	<b>88,9</b>
Écart de conversion passif	1,1	0,0
<b>Total du passif</b>	<b>1188,4</b>	<b>355,9</b>

## Compte de résultat

en millions €	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Chiffre d'affaires	2,3	2,6
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	0,0	0,0
Reprise sur amortissements et provisions	0,0	0,0
Autres produits d'exploitation et transfert de charges	0,0	0,0
Achats consommés	0,0	0,0
Services extérieurs	-4,5	-5,8
Impôts et taxes	-0,3	-0,3
Charges de personnel	0,0	0,0
Dotation aux amortissements et aux provisions	-1,1	-1,0
Autres charges	-0,5	-0,4
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,9</b>
Résultat financier	102,7	158,9
<b>Résultat courant</b>	<b>98,6</b>	<b>154,0</b>
Résultat exceptionnel	-0,5	0,0
Impôts sur le résultat	2,5	0,8
<b>Résultat net</b>	<b>100,6</b>	<b>154,7</b>

### 1. Faits marquants de l'exercice

Néant

### 2. Événements postérieurs à la clôture

Le 7 février 2024, Sartorius Stedim Biotech S.A. a placé avec succès 5 150 215 actions auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé international par le biais d'un livre d'ordres accéléré. Les actions nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire au prix de 233,00 € par action générant un produit brut d'environ 1,2 milliard d'euros.

Le groupe entend utiliser le produit net de l'augmentation de capital pour accélérer son désendettement au-delà d'une forte génération de trésorerie interne et pour renforcer sa flexibilité stratégique globale. Il est prévu qu'au moins deux tiers du produit net de l'émission d'actions seront utilisés pour rembourser partiellement les prêts d'actionnaires accordés par l'actionnaire principal du groupe, Sartorius AG et sa filiale Sartorius Finance B.V. La part restante serait affectée aux besoins généraux de l'entreprise.

Conformément à l'intention indiquée, Sartorius AG a souscrit pour un montant d'environ 400 millions d'euros, représentant environ un tiers de l'augmentation de capital et détiendra environ 71,5 % du capital social de la société à l'issue de l'augmentation de capital. Sartorius AG a également procédé simultanément au placement d'environ 200 millions d'actions de préférence auto détenues de Sartorius AG dans le cadre d'un placement privé.

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la date de clôture.

### 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement 2014 - 03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable général.

Sartorius Stedim Biotech S.A. est une société cotée sur Euronext Paris compartiment A (code ISIN FR 0000053266). Elle établit par ailleurs des comptes consolidés en conformité avec les normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Sartorius Stedim Biotech S.A. est consolidée par Sartorius AG.

#### 3.1. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des frais engagés pour leur acquisition.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la société applique le règlement CRC n° 2002 -10, recodifié par l'article 2 -4 du règlement CRC n° 2004 -06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs selon la méthode « Approche par composants ».

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Sont évalués sous cette rubrique : les frais d'établissement, les brevets, les logiciels et les droits au bail.

Toutes ces immobilisations sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

Frais d'établissement : de un à cinq ans,

Logiciels : de un à trois ans,

Brevets : vingt ans,

Droit au bail : dix-huit ans (basé sur la durée d'utilisation du bien).

Dans le cadre de l'implémentation de logiciels intégrés, les coûts de main d'œuvre directement concernés sont incorporés au montant immobilisé à leur coût de revient en fonction du temps passé.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées, dans le cadre récurrent.

##### 3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition comprenant les frais d'installation de ces biens.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale et économique d'utilisation des biens sur le mode linéaire.

Toutes ces immobilisations sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

- Constructions : de vingt à quarante ans,

- Agencement, aménagement, installations : de dix à quinze ans,
- Matériel et outillage industriel : de quatre à dix ans,
- Matériel de bureau et informatique : de trois à cinq ans,
- Matériel de transport : de quatre à cinq ans.

La méthode d'évaluation des immobilisations corporelles est celle du coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées, dans le cadre récurrent.

### 3.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participations correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et aux titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions ; ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, plus les éventuels frais d'acquisition.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment, soit du cours de Bourse, soit de l'actif réel de ces filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

Les participations détenues dans les filiales sont soumises à un test de dépréciation.

## 3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est jugé incertain font l'objet d'une dépréciation.

# 4. Immobilisations

## 4.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations en millions €	brutes Au 31 déc. 2022	Augmentation en 2023	Diminution en 2023	Au 31 déc. 2023
Frais d'établissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Brevets	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels, licences	0,0	0,0	0,0	0,0
Droit au bail	0,5	0,0	0,0	0,5
Immobilisations incorporelles en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>
Amortissement et dépréciation en millions €	0,2	0,1	0,0	0,2
<b>Montant net</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>

## 4.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes en millions €	Au 31 déc. 2022	Augmentation en 2023	Diminution en 2023	Au 31 déc. 2023
Terrains	0,5	0,0	0,0	0,5
Constructions	15,8	0,0	0,0	15,8
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	5,9	1,6	0,0	7,5
Immobilisations corporelles en cours & avances s/immobilisations	1,7	0,0	-1,6	0,0
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>1,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>23,9</b>

  

Amortissement et dépréciation en millions €	Au 31 déc. 2022	Dotations	Reprises	Au 31 déc. 2023
Constructions	12,7	0,4	0,0	13,1
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	2,8	0,6	0,0	3,5
<b>Total</b>	<b>15,5</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>16,6</b>

  

<b>Montant net des immobilisations corporelles</b>	<b>8,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>7,3</b>
--	------------	------------	-------------	------------

L'augmentation des immobilisations corporelles comprend des agencements et installations pour un montant net de 1,6 million d'euros provenant des immobilisations en cours.

## 4.3. Immobilisations financières

Immobilisations financières en millions €	Au 31 déc. 2022	Augmentation en 2023	Diminution en 2023	Au 31 déc. 2023
Participations	175,2	0,0	0,0	175,2
Dépréciation des participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres auto-détenus	10,7	1,1	0,0	11,8
Dépréciation des titres auto-détenus	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>186,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>187,0</b>

Le poste « Participations » représente :

- 99,99% du capital de Sartorius Stedim Bioprocess SARL, société tunisienne ;
- 100% du capital de Sartorius Stedim Biotech GmbH, société de droit allemand, suite au rapprochement des groupes Sartorius et Stedim en juin 2007 ;
- 100% du capital de Sartorius Stedim Aseptics S.A.S., société française acquise en 2004 ;
- 100% du capital de Sartorius Stedim FMT S.A.S., société française créée en lien avec le traité d'apport partiel d'actif en 2013 ;
- 100% du capital de Sartorius Stedim Chromatography Resins SA.S., société acquise le 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

- 100% du capital de Sartorius Chromatography Equipment S.A.S., société acquise le 7 février 2022 ;
- Autres participations : 0,001 million d'euros.

Ce poste représente la participation de Sartorius Stedim Biotech dans la société Sartorius Stedim Russie.

Le contrat de liquidité entre l'entité Sartorius Stedim Biotech S.A. et la société de bourse Kepler Chevreux est en place depuis avril 2021<sup>1</sup>. En conséquence, la société Sartorius Stedim Biotech S.A. détient 15 191 titres relatifs à Sartorius Stedim Biotech S.A. en portefeuille au 31 décembre 2023.

## 5. Détail des créances

### Échéance des créances à la clôture de l'exercice

Nature de la créance en millions €	Montant net	Part à - d'1 an	Part à + d'1 an
Dépôts et cautionnements	11,9	3,4	8,4
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>11,9</b>	<b>3,4</b>	<b>8,4</b>
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0
Clients et comptes rattachés	5,1	5,1	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Impôts et taxes	11,4	11,4	0,0
Groupe	976,3	0,0	976,3
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
<b>Actif circulant</b>	<b>992,7</b>	<b>16,5</b>	<b>976,3</b>
Charges constatées d'avance	0,1	0,1	0,0
<b>Total des créances</b>	<b>1004,7</b>	<b>20,0</b>	<b>984,7</b>

Le poste « groupe » (976,3 millions d'euros) comprend les créances de filiales et correspond notamment, suite à la mise en place d'une nouvelle organisation financière, à des avances en trésorerie via des comptes courants effectuées auprès des sociétés Sartorius Stedim Biotech GmbH, Sartorius Stedim FMT S.A.S., Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S., Sartorius Stedim Chromatography Systems Ltd, Sartorius Stedim Bioprocess Tunisie et deux sociétés du groupe Polyplus.

Le poste « Impôts et taxes » (11,4 millions d'euros) comprend principalement la créance nette d'impôt relative à l'intégration fiscale.

<sup>1</sup> Tout programme de rachat à des fins de liquidité ne doit pas être poursuivi pendant une offre publique d'achat

## 6. Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Nature de la dette en millions €	Montant net	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>				
Moins de 2 ans à l'origine	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus de 2 ans à l'origine	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants & intérêts courus	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs	1,1	1,1	0,0	0,0
- dont effets de commerce	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,1	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	949,7	11,7	938,0	0,0
Autres dettes	0,4	0,4	0,0	0,0
<b>Total dettes</b>	<b>951,2</b>	<b>13,2</b>	<b>938,0</b>	<b>0,0</b>

Le poste « groupe et associés » (949,7 millions d'euros) comprend les dettes vis-à-vis de filiales et correspond notamment aux avances en trésorerie liées à l'activité de cash-pooling via des comptes courants auprès des sociétés Sartorius AG, Sartorius Finance BV.

Les charges à payer incluses dans ces postes représentent 0,4 million d'euros et concernent les éléments suivants :

Nature des éléments en millions €	Au 31 déc. 2023
Frais bancaires à payer	0,0
Fournisseurs, factures non parvenues	0,4
Congés payés, charges sociales incluses	0,0
Primes, charges sociales incluses et intéressement	0,0
Organismes sociaux à payer	0,0
Charges fiscales à payer	0,0
Participation	0,0
<b>Total des charges à payer</b>	<b>0,4</b>

## 7. Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

### 7.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élevait à 18,4 millions d'euros, répartis en 92 180 190 actions de valeur nominale égale à 0,20 €.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 18,4 millions d'euros, répartis en 92 180 190 actions de valeur nominale égale à 0,20 €.

L'Assemblée générale du 29 mars 2023 a approuvé l'affectation du bénéfice de l'exercice de + 154,7 millions d'euros, comme suit :

- Prélèvement sur le report à nouveau : néant ;

- réserve légale : néant.

Il a été distribué à titre de dividendes un montant de 132,7 millions d'euros (soit un dividende net par action de 1,44 €).

	Affectation du résultat de 2022			Mouvements 2023		Capitaux propres avant affectation du résultat 2022
	Avant	Mouvements	Après	Augmentation	Diminution	Total
Nombre d'actions	92180190		92180190			92180190
Capital social	18,4		18,4			18,4
Prime d'émission ou d'apport	0,0		0,0			0,0
Prime de fusion	12,6		12,6			12,6
Réserve légale	1,8		1,8			1,8
Autres réserves	0,6		0,6			0,6
Report à nouveau	74,8	22,0	96,7			96,7
Distribution de dividendes	0,0	132,7	132,7		-132,7	0,0
Résultat de l'exercice à affecter	0,0	0,0	0,0			0,0
Résultat de l'exercice en cours	154,7	-154,7	0,0	100,6		100,6
Provisions réglementées	4,1		4,1	0,6		4,6
<b>Total</b>	<b>267,0</b>	<b>0,0</b>	<b>267,0</b>	<b>101,1</b>	<b>-132,7</b>	<b>235,4</b>

## 7.2. Stock-options

Néant.

## 8. État des risques et provisions

### 8.1. Provisions

Nature des provisions en millions €	Provisions au 31 déc. 2022	Dotations 2023	Reprises 2023	Provisions au 31 déc. 2023
<b>Provisions réglementées</b>				
Sur amortissements dérogatoires	4,1	0,6	0,0	4,6
<b>Sous-total (1)</b>	<b>4,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>4,6</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Sur risque de change	0,0	0,6	0,0	0,6
Sur charges	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-total (2)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>
<b>Total général = (1) + (2)</b>	<b>4,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>5,2</b>

### 8.2. Exposition au risque de marché

#### 8.2.1 Risque sur les flux d'exploitation

Au 31 décembre 2023, un montant a été constaté au titre des écarts de conversion des montants nets libellés en devises au sein des postes créances et dettes.

### 8.2.2 Situation fiscale et situation fiscale latente

L'entreprise a opté le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale dans le cadre d'un groupe fiscal dont la société mère est la société Sartorius Stedim Biotech S.A. Les autres sociétés membres sont Sartorius Stedim Aseptics S.A.S., Sartorius Stedim France S.A.S., Sartorius Stedim FMT S.A.S et deux sociétés ont intégrées le périmètre en 2023 : Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S. et Sartorius Chromatography Equipement S.A.S.

Les sociétés membres constatent l'impôt comme en l'absence d'intégration. C'est la société mère qui bénéficie des économies d'impôts liées au correctif et au déficit des autres sociétés membres.

Pour l'année 2023, l'impact net au titre de l'intégration fiscale représente un produit de 2,5 millions d'euros. Compte tenu des crédits d'impôt non encore compensés, la société SSB détient une créance sur l'Etat de 11,9 million d'euros.

Pour information, début 2024, Sartorius Stedim Biotech a reçu un avis de l'administration fiscale lui signifiant la vérification de l'ensemble de ses déclarations fiscales au titres des exercices 2021 et 2022.

## 9. Produits d'exploitation (en millions d'euros)

### 9.1. Chiffre d'affaires par activité

Activité	Au 31 déc. 2023	%	Au 31 déc. 2022	%
Prestations de services	2,3	100%	2,6	100%
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>100%</b>	<b>2,6</b>	<b>100%</b>

### 9.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Zone géographique	Au 31 déc. 2023	%	Au 31 déc. 2022	%
France	2,3	100%	2,6	100%
Exportation	0,0		0,0	0%
dont Europe communautaire et autres pays	0,0		0,0	
dont Continent nord-américain	0,0		0,0	
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>100%</b>	<b>2,6</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires correspond au loyer facturé à la société Sartorius Stedim FMT S.A.S. au titre de l'utilisation des locaux sis à Aubagne dans le cadre de son activité opérationnelle.

## 10. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en millions €	Au 31 déc. 2023			Au 31 déc. 2022		
	Résultat avant impôts	Impôt correspondant	Résultat après impôt	Résultat avant impôts	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	98,6	0,0	98,6	154,0	0,0	154,0
Résultat exceptionnel	-0,5	0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0
Éléments liés à l'intégration fiscale	0,0	2,4	2,4	0,0	0,8	0,8
<b>Résultat comptable</b>	<b>98,1</b>	<b>2,5</b>	<b>100,6</b>	<b>154,0</b>	<b>0,8</b>	<b>154,7</b>

## 11. Information relative aux dirigeants

Les rémunérations allouées et payées aux membres des Conseils d'administration au titre des rémunérations des administrateurs s'élèvent à 0,5 millions d'euros.

Aucun montant n'a été versé aux membres de la direction générale par Sartorius Stedim Biotech S.A. au cours de l'exercice 2023. Une partie de la rémunération de la direction générale a été refacturée par Sartorius AG à Sartorius Stedim Biotech S.A. pour un montant de 0,8 million d'euros contre 1,5 millions d'euros en 2022.

## 12. Engagements financiers hors bilan

Nature de l'engagement en milliers €	Nota	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
<b>Engagements donnés</b>			
Garanties données pour lignes de crédit bilatérales		0,0	0,0
Garanties données pour contrats de couverture de change		0,0	0,0
Contrats de location & de leasing		0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>			
Capacité contractuelle d'emprunts auprès des établissements de crédit		0,0	0,0

Les engagements relatifs au contrat de location-financement sont résumés ci-après :

Crédit-baux	< 1 an en milliers €	1-5 ans en milliers €	> 5 ans en milliers €	Total	Valeur de rachat
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Bâtiments et agencements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

  

Crédit-baux	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Bâtiments et agencements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Le bâtiment acquis en crédit-bail est devenu opérationnel au cours de l'exercice 2015. La société a levé l'option de rachat le 9 décembre 2022.

## 13. Éléments concernant les parties liées

Les entreprises liées sont principalement sa maison mère, la société Sartorius AG, et les sociétés détenues par Sartorius Stedim Biotech S.A., à savoir les sociétés Sartorius Stedim FMT S.A.S., Sartorius Stedim Bioprocess SARL, Sartorius Stedim Aseptics S.A.S, Sartorius Stedim Biotech GmbH, Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S. et Sartorius Chromatography Equipement S.A.S.

La société Sartorius Stedim Biotech S.A. est consolidée dans les comptes de Sartorius AG, Otto-Brenner-Strasse 20, 37079 Goettingen (Allemagne).

Vous trouverez ci-après le tableau des principaux montants relatifs aux entreprises liées :

Postes en millions €	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Participations	175,2	175,2
Créances clients et comptes rattachés	5,1	0,0
Autres créances	976,2	158,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,6	0,0
Autres dettes	949,7	87,5
Produits de participation	104,0	160,0
Autres produits financiers	17,4	2,2
Charges financières	19,0	2,1

Vous trouverez ci-après le tableau des filiales et participations :

Au 31 déc. 2023 en millions €	Capital social	Réserves prime d'émission et report à nouveau avant affectation	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Mouve- ment des cautions et avals	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net	Dividend es encaissés
				brute	nette					
Sartorius Stedim Biotech GmbH										
			100,00%							
(Euros)	6,0	1442,1		79,9	79,9	12,1	0,0	1167,8	291,6	80,0
Sartorius Stedim FMT S.A.S.										
			100,00%							
(Euros)	42,9	55,2		42,9	42,9	31,1	0,0	626,4	49,8	15,0
Sartorius Stedim Bioprocess SARL										
			99,99%							
(Dinars)	6,0	35,3				190,0		352,7	11,9	0,0
(Euros)				3,1	3,1	56,6	0,0	105,1	3,5	0,0
Sartorius Stedim RUS										
			100,00%							
(Roubles)	8,0	1,2						1349,2	152,0	0,0
(Euros)	0,1	0,0		0,1	0,1	0,0	0,0	14,6	1,6	0,0
Sartorius Stedim Aseptics S.A.S.										
			100,00%							
(Euros)	0,4	9,7		1,8	1,8	0,0	0,0	18,2	3,7	9,0
Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S.										
			100,00%							
(Euros)	0,0	5,9		0,0	0,0	45,0	0,0	13,0	1,1	0,0
Sartorius Chromatography Equipment S.A.S.										
			100,00%							
(Euros)	3,7	33,7		47,2	47,2	0,0	0,0	30,3	-2,1	0,0

Au 31 déc. 2022 en millions €	Capital social	Réserves prime d'émission et report à nouveau avant affectation	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Mouvement des cautions et avals	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net	Dividendes encaissés
				brute	nette					
Sartorius Stedim Biotech GmbH			100,00 %							
(Euros)	6,0	1263,3		79,9	79,9	12,1	0,0	1619,2	428,6	120,0
Sartorius Stedim FMT S.A.S.			100,00 %							
(Euros)	42,9	99,1		42,9	42,9	61,1	0,0	707,8	66,0	30,0
Sartorius Stedim Bioprocess SARL			99,99%							
(Dinars)	6,0	62,7				325,5		426,9	19,4	0,0
(Euros)				3,1	3,1	99,9	0,0	131,0	6,0	0,0
Sartorius Stedim RUS			100,00 %							
(Roubles)	8,0	826,7						4756,4	263,6	0,0
(Euros)	0,1	11,2		0,1	0,1	0,0	0,0	64,5	3,6	0,0
Sartorius Stedim Aseptics S.A.S.			100,00 %							
(Euros)	0,4	14,8		1,8	1,8	0,0	0,0	26,7	9,4	10,0
Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S.			100,00 %							
(Euros)	0,0	5,9		0,0	0,0	0,0	0,0	17,9	3,7	0,0
Sartorius Chromatography Equipment S.A.S.			100,00 %							
(Euros)	3,7	35,8		47,2	47,2	0,0	0,0	19,9	-1,3	0,0

La liste précédente contient uniquement des informations sur les opérations sur les actions de la Société reçues conformément à l'Art. 19 MAR (Opérations des mandataires sociaux). Par voie de conséquence, nous n'avons pas connaissance de toutes les opérations dont les volumes d'échanges cumulés sont restés en deçà du seuil de notification de 20.000 euros par année civile.

## 5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A.

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, aux aliénations d'actions effectuées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A. par l'assemblée générale du 19 mai 2003 pour Deloitte & Associés et par celle du 7 avril 2015 pour KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 9ème année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit

interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 9 février 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nicolas BLASQUEZ

Philippe BATTISTI